

**CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS
CENTRE DE PARIS**

—————
UABT25 : Mémoire de Master
—————

Grade : Master
Mention : Génie civil
Parcours : 01 transitions numérique et environnementale
Cursus A : en alternance et en partenariat avec le CFA Saint-Lambert
Code diplôme MR15501A
—————

NOTICE

La présente notice précise les conditions de diplomation du Master génie civil et les conditions de réalisation et d'évaluation des unités d'activités (UA).

1. Jury national de diplôme

1.1. Composition du jury national de diplôme

Le jury de diplôme est présidé par l'enseignant chercheur responsable national de la mention ou son représentant.

1.2. Délibération du jury

Le jury examine l'ensemble des dossiers de diplomation transmis selon les procédures en vigueur et rend une délibération. Le jury est souverain.

1.3. Critère de diplomation

Le diplôme est délivré par délibération du Jury de diplôme si l'élève respecte les conditions suivantes :

- Avoir été admis en formation et être titulaire d'un diplôme prérequis, d'une notification de VES d'accès au diplôme ou d'une notification de VAPP ;
- Avoir validé le mémoire avec une note supérieure ou égale à 10/20 ;
- Avoir obtenu une moyenne générale pondérée aux unités d'enseignement (UE) et aux unités d'activité (UA) supérieure ou égale à 10/20.

1.4. Coefficient des UE et UA de MR155

- UE et UA de 0 ECTS = 0
- UE de 1 à 3 ECTS = 1
- UE de 4 à 6 ECTS = 2
- UE de 7 à 12 ECTS = 3
- UA d'expérience professionnelle = 0
- UA de mémoire = 3

NOTA : Les UE et UA obtenues par la VAE ou la VES sont neutralisées (coef 0).

NOTA2 : Les UE et UA valorisées avec 0 ECTS ne rentrent pas dans la moyenne (coef 0).

2. Mémoire

2.1. Mémoire en entreprise

Le mémoire de Master a pour objectif de rassembler tout ou partie des compétences visées par le Master. Le sujet est proposé par l'apprenti en lien avec l'entreprise ou le laboratoire de recherche. Il est validé formellement par le tuteur académique. Une revue est réalisée par le responsable local de l'UA de mémoire.

Il consiste en la réalisation de tout ou partie d'un projet dans un contexte professionnel. Il doit faire la preuve d'une partie des compétences spécifiques visées par le Master : Concevoir, dimensionner, organiser, planifier, produire, optimiser les processus en prenant compte les concepts et les outils des transitions numériques et écologiques dans la construction.

Il ne s'agit ni d'un cours, ni d'un rapport de stage.

Il s'agit :

- d'analyser une problématique principalement technique
- de la traduire en termes scientifiques, techniques ou d'organisation
- de constituer une bibliographie appropriée
- de définir une solution et de la mettre en œuvre.
- de préciser, le cas échéant, le point atteint dans l'évolution du projet, le programme de travail à poursuivre, les résultats escomptés.

Un plan classique de mémoire consiste à exposer successivement :

- la problématique et sa contextualisation
- l'état de l'art et les références associées (a priori en recyclant et en enrichissant les travaux de l'examen probatoire)
- la méthodologie : choix et descriptions des méthodes de recherche
- l'application à un projet (ou plusieurs)
- l'identification des solutions alternatives et l'évaluation des solutions alternatives
- la proposition d'un plan d'action pour implémenter la solution recommandée
- la discussion, les enseignements tirés de cette étude, la généralisation et la valorisation, la prise de recul, ...
- la conclusion (la réponse à la question)

D'autres plans sont naturellement possibles, toujours après validation du tuteur académique. Le mémoire sera strictement conforme au modèle générique disponible sur la page <https://btp.cnam.fr/alternance/>.

Le nombre de pages recommandé est de 40 à 60 pages. Il ne pourra pas excéder 80 pages, sauf accord du tuteur académique. L'usage de l'IA générative fera l'objet d'une autoévaluation par le candidat et d'une détection anti-plagiat.

2.2. Mémoire en laboratoire de recherche

Le mémoire en laboratoire permet de s'initier à la recherche scientifique en prenant part à un projet de recherche encadré par le personnel d'un laboratoire. Cette possibilité doit être discutée très en amont avec l'entreprise pour aménager la période d'apprentissage.

3. Soutenance

3.1. Composition du jury de soutenance

Ce jury est composé d'un président de jury de soutenance et du tuteur pédagogique. Le jury de soutenance délibère seul. Sont également invités aux soutenances, sans pouvoir de délibération, le maître d'apprentissage, les membres de l'entreprise, du laboratoire de recherche le cas échéant, les représentants des partenaires de la formation.

3.2. Durée de la soutenance

La soutenance des UA a une durée indicative de 45 à 55 minutes et se décompose ainsi :

- 5 minutes de présentation du candidat et du contexte (entreprise, laboratoire...);
- 25 minutes d'exposé du mémoire ;
- 10 à 20 minutes de questions ;
- 5 minutes de délibération.

4. Evaluation

4.1. Critères d'évaluation

Critères d'évaluation du rapport écrit :

- Le respect strict des consignes ;
- La qualité de l'orthographe et de la syntaxe ;
- La pertinence du titre ;
- La pertinence et l'efficacité de la présentation de l'entreprise, de son organisation, de sa stratégie ;
- La justification détaillée du choix de la problématique ou de la thématique, et son adéquation avec l'activité professionnelle ;
- La pertinence de l'analyse ;
- La qualité de la recherche documentaire ;
- La maîtrise des savoirs et du savoir-faire visée par le diplôme ;
- La fiabilité et la vérifiabilité des informations ;
- La cohérence du raisonnement ;
- La pertinence des solutions proposées (le cas échéant) ;
- L'efficacité de la conclusion.

Critères d'évaluation de l'exposé :

- Le respect strict des consignes ;
- Le respect du plan de l'exposé ;
- La gestion du temps ;
- La qualité de la communication (élocution, vocabulaire adapté, attitude et gestuelle, niveau de langue) ;
- La qualité et pertinence des supports de présentation (diaporama, démonstration du logiciel échantillon) ;
- La maîtrise du sujet.

Critères d'évaluation de l'échange avec le jury :

- La bonne compréhension des questions ;
- La pertinence des réponses aux questions du jury ;
- Le savoir-être dans l'échange.

Le jury appréciera en outre les capacités d'esprit de synthèse, d'esprit critique et de hauteur de vue du candidat.

4.2. Notation

Nature de l'évaluation	Poids	Note / 20
Evaluation du tuteur école	10 %	/2
Evaluation du tuteur entreprise (si disponible, sinon report tuteur école)	10 %	/2
Forme du rapport écrit, respect des consigne	20 %	/4
Fond du rapport écrit	20 %	/4
Présentation orale	20 %	/4
Entretien avec le jury	20 %	/4
Total indicatif avant modulation du président du jury de soutenance		/20
Note finale après modulation du président du jury de soutenance		/20

Le président du jury de soutenance module la note établie pour respecter le cadre général d'évaluation :

- 00 : absence à la soutenance.
- 02 : non présentation du mémoire écrit.
- 04 : hors sujet et insuffisance de l'adossement à la structure d'accueil (Entreprise, laboratoire de recherche...).
- 06 : insuffisances rédhibitoires de l'écrit ou de l'oral.
- 08 : insuffisances de l'écrit ou de l'oral.
- 10 : défauts mineurs sur le fond et la forme.
- 12 : défauts mineurs sur le fond ou la forme.
- 14 : note cible.
- 16 : remarquable.
- 18 : excellent.